



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **21 octobre 2013**

Délibération n° 2013-4176

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Soutien de la Communauté urbaine de Lyon au déploiement des pôles de compétitivité présents sur l'agglomération - Contrats de performance 2013-2018

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 11 octobre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 23 octobre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, MM. Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrère, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Arrue, Colin (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Frih (pouvoir à M. Rudigoz), Ait-Maten (pouvoir à M. Ariagno), Bab-Hamed (pouvoir à M. Lévêque), Benelkadi (pouvoir à M. Kabalo), Bocquet (pouvoir à Mme Levy), MM. Bolliet (pouvoir à M. Ferraro), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Gentilini (pouvoir à M. Buffet), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Lambert (pouvoir à M. Lebuhotel), Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Martinez (pouvoir à Mme Dubos), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palleja, MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Thivillier (pouvoir à M. Millet).

Absents non excusés : MM. Flaconnèche, Genin, Muet, Nissanian, Rousseau, Turcas, Vurpas.

Conseil de communauté du 21 octobre 2013**Délibération n° 2013-4176**

commission principale : développement économique

objet : **Soutien de la Communauté urbaine de Lyon au déploiement des pôles de compétitivité présents sur l'agglomération - Contrats de performance 2013-2018**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'enjeu des pôles de compétitivité pour l'agglomération lyonnaise

Un pôle de compétitivité rassemble, sur un territoire bien identifié et sur une thématique donnée, des entreprises, petites, moyennes et grandes, des laboratoires de recherche et des établissements de formation, engagés dans une démarche partenariale pour développer des projets d'innovation collaboratifs.

La politique des pôles de compétitivité, initiée en 2004 par l'Etat, est destinée à mobiliser les facteurs clefs de la compétitivité au premier rang desquels figure la capacité d'innovation, pour développer la croissance et l'emploi sur les marchés porteurs. L'enjeu est de dégager les synergies et la confiance entre ces acteurs, à travers des projets concrets de collaboration, pour permettre aux entreprises impliquées de prendre des positions de premier plan dans leurs domaines en France et à l'international.

Avec 5 pôles de compétitivité labellisés par l'Etat en 2005 (dont 2 mondiaux, fortement initiés par la Communauté urbaine de Lyon : Lyonbiopôle et Axelera), l'agglomération lyonnaise a été parmi les territoires les plus performants en France. L'un des facteurs de succès de cette première labellisation ayant été la force d'action concertée de la Communauté urbaine avec ses partenaires de "Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise".

Aujourd'hui, les pôles de compétitivité sont devenus un élément structurant et déterminant de l'ambition internationale de la métropole lyonnaise. L'appui aux pôles de compétitivité, et plus particulièrement aux pôles de rang mondial, constitue ainsi une priorité de la politique de développement économique de l'agglomération.

L'évaluation nationale, conduite au 1er semestre 2012 sur l'ensemble des pôles français, a confirmé la pertinence de l'action conduite, en soulignant la maturité de la dynamique collaborative et les effets induits en termes de création d'emplois, d'attractivité des territoires et de structuration des filières.

Au niveau de l'agglomération lyonnaise, 4 des 5 pôles lyonnais évalués ont été classés comme très performants (Axelera, Techtera, Lyon urban trucks and bus -LUTB- et Lyonbiopôle, ce dernier étant classé premier *ex-aequo* sur tous les pôles français), et le 5° (Imaginove) a été classé comme performant.

8 ans après leur création, l'impact de la politique des pôles est extrêmement prégnant sur le développement de la métropole lyonnaise :

- forte implication des grands groupes et proximité avec la Communauté urbaine dans la conduite de sa politique de développement économique,

- reconnaissance de l'image de Lyon, en particulier sur les pôles mondiaux Lyonbiopôle et Axelera,

- renforcement de l'attractivité de la métropole lyonnaise : projet de relocalisation à Lyon de l'Ecole nationale supérieure des Arts et Métiers (ENSAM), d'une unité mixte de recherche Centre national de recherche scientifique (CNRS)-Rhodia.

L'accent mis sur la structuration d'écosystèmes de filières fortes a directement conduit à des décisions d'implantation d'entreprises et d'investissements substantiels :

- laboratoire BayerCropScience à Lyon 9°,
- usine Sanofi à Neuville sur Saône,
- usine Genzyme à Gerland (105 M€ investis),
- centre mondial Technyl de Rhodia à Saint Fons,
- atelier moteurs de Renault Trucks à Vénissieux,
- Centre d'ingénierie cutanée de Diatex à Lyon 7°, etc.

En outre, et à titre d'exemple, l'Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) a conduit, en lien avec la dynamique des pôles de compétitivité mondiaux Axelera et Lyonbiopôle, l'implantation de 40 entreprises et de 1 100 emplois.

De ce point de vue, l'impact des projets développés par les pôles de compétitivité lyonnais va être particulièrement important dans les prochaines années, en raison des effets combinés des projets de recherche et développement (R&D) et des projets de plateformes technologiques financées également dans le cadre du fonds unique interministériel (FUI).

Pour l'agglomération lyonnaise, il s'agit principalement de :

- AcCInov : seule plateforme santé retenue par l'Etat. Elle s'inscrit dans le prolongement de projets structurants déjà soutenus par la Communauté urbaine (le centre d'inféctiologie précité). Ces 2 équipements implantés dans le quartier de Gerland, seront prochainement complétés par l'Institut de recherche technologique (IRT), porté par Lyonbiopôle dans le cadre du programme investissements d'avenir,

- Axel'One : plateforme technologique portée par Axelera sur les procédés propres et matériaux innovants. Ce projet s'appuie sur une gouvernance unique développée sur 3 sites dédiés à la R&D, le choix de chacun des sites répondant à une logique de spécialisation et d'échelle de démonstration :

- . le Campus de la Doua, pour l'expérimentation à petite échelle en lien avec l'opération plan Campus,
- . la Vallée de la Chimie, pour les unités pilotes à Solaize à proximité de l'Institut français du pétrole (IFP) Energies nouvelles et à Saint Fons à proximité du centre de recherche de Rhodia.

Au-delà des plateformes technologiques, il est notable que l'effet d'entraînement ait conduit les principaux écosystèmes lyonnais à d'importants succès aux appels à proposition du programme investissements d'avenir (PIA) avec la labellisation du seul institut de recherche technologique santé (BioAster) et de 2 instituts d'excellence d'énergie décarbonée (IEED), IDEEL et SuperGrid.

Les contrats de performance 2013-2018

Chaque pôle a la responsabilité de se doter d'une stratégie à 3-5 ans qui a pour objectif, d'une part de se positionner dans son environnement concurrentiel, en tenant compte des différentes dimensions technologique, économique, commerciale, internationale et, d'autre part de bâtir un plan stratégique d'actions pour atteindre ses objectifs, notamment technologiques et de marché. Cet ensemble est formalisé dans une "feuille de route" stratégique qui fonde la contractualisation entre chaque pôle et ses partenaires institutionnels (Etat et collectivités locales) à travers un "contrat de performance pluriannuel".

Dans le cadre des décisions du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, le Gouvernement a annoncé, par suite à l'évaluation largement positive conduite au 1er semestre 2012, la poursuite de la politique des pôles de compétitivité dont l'objectif principal est de concentrer l'action de ces derniers vers les produits et services à industrialiser. Il s'agit, dans cette nouvelle phase 2013-2018, d'accroître l'impact économique des pôles pour davantage de croissance d'entreprises et plus d'emplois.

D'une part, l'ambition est de se focaliser sur les retombées économiques des projets de recherche et développement des pôles. Forts de leur savoir-faire en matière de contribution à l'émergence et de conduite des projets collaboratifs de recherche et de développement, ceux-ci doivent devenir des "usines à produits d'avenir" qui transforment les efforts collaboratifs des travaux de R&D en produits, procédés et services innovants mis sur

le marché. La stratégie des pôles sera dès lors concentrée sur des marchés clairement identifiés pour leur potentiel, déclinés dans une feuille de route "technologies-marchés".

D'autre part, il s'agit de mettre l'accent sur l'accompagnement de la croissance des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) dans les territoires, en complément des actions menées par d'autres organismes, et axé sur 4 domaines prioritaires :

- l'accès au financement (business angels ; capital risque, capital investissement ; fonds d'amorçage, banques, etc.),
- l'ouverture à l'international (partenariats technologiques, marchés externes, développement de capacités à l'export, etc.),
- l'anticipation des besoins en compétences des entreprises (cartographie, offre de formation, etc.),
- l'accompagnement des PME (parrainage, conseil en propriété intellectuelle, mentorat, modernisation des outils industriels, etc.).

Dans cette double optique, les objectifs fixés par les pouvoirs publics aux pôles de compétitivité se matérialisent dans de nouveaux contrats de performance individualisés signés par l'Etat, les collectivités territoriales, la Communauté urbaine et les pôles de compétitivité, lesquels détaillent les engagements des pôles pour assurer leur propre développement mais également les engagements des pouvoirs publics en matière d'accompagnement des pôles, en particulier sur les plans financier et stratégique. Les engagements financiers des signataires étant précisés par la suite dans des conventions de financement soumises à leurs instances délibératives.

Les contrats de performance sont aussi un outil de suivi, de contrôle et d'évaluation. Chaque pôle s'engage à mener les actions nécessaires à son développement sur la base d'objectifs stratégiques assortis de programmes d'actions, de calendriers de réalisation et d'indicateurs de suivi des résultats. Un bilan de l'activité de chaque pôle sera ainsi effectué à mi-parcours. De même, une évaluation globale de la mise en oeuvre de la politique sera réalisée pour la fin 2018.

En cohérence avec sa politique de soutien à l'innovation par les projets de recherche et de développement collaboratifs, la Communauté urbaine est sollicitée pour être cosignataire des contrats de performance pour les 5 pôles lyonnais (Lyonbiopôle, Axelera, LUTB transport & mobility systems, Imaginove, Techtera) ainsi que pour le pôle Tenerdis, positionné sur les nouvelles technologies de ces énergies renouvelables (pôle rhônalpin à forte présence lyonnaise).

Par délibération séparée, sont présentés le bilan et les modalités de soutien de la Communauté urbaine aux projets de R&D labellisés par les pôles ainsi que l'individualisation d'autorisation de programme nécessaire à la poursuite de ce soutien ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve les contrats de performance 2013-2018 à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et les 6 pôles de compétitivité suivants : Lyonbiopôle, Axelera, Lyon urban trucks and bus transport & mobility systems, Imaginove, Techtera et Tenerdis.

2° - Autorise monsieur le Président à signer les 6 contrats de performance et tout acte y afférent.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 octobre 2013.